



Club VTT du Témiscamingue
C.P. 6014
Ville-Marie, Québec
J9V 2E9

**Mémoire déposé dans le cadre des consultations publiques des
« Projets de réserves de biodiversité du lac Opasatica, du lac des
Quinze, de la forêt Piché-Lemoine et du réservoir Decelles en
Abitibi-Témiscamingue »**

Rédigé par :

Le conseil d'administration
du Club de QUAD du Témiscamingue

Présenté par :

Denis Lampron, président
et par Denis Lafrenière, secrétaire

Mai 2007

Contexte

La pratique du Quad au Québec est en plein développement. La région de l'Abitibi-Témiscamingue compte parmi celles où le déploiement est le plus important.

Dans le but d'encadrer et d'optimiser son développement, nous participons aux travaux de la Conférence régionale des élus dans un exercice de planification des sentiers interrégionaux depuis 2005. Dans cette même orientation, le ministère des Transports du Québec a établi la mise en place de tables de concertation régionale afin d'élaborer des squelettes de sentiers interrégionaux. (voir le mandat du projet en annexe). Nous participons toujours activement à cet exercice de concertation car nous jugeons essentiel de planifier de manière optimale notre développement et surtout, d'entretenir de bonnes relations avec les autres utilisateurs du territoire public.

Le Club VTT du Témiscamingue représente quatre cent vingt et un (421) membres et est constitué depuis 1999. Un bon nombre d'individus possède des véhicules Quad dans la MRC du Témiscamingue pour des utilisations de travail sur la ferme ou pour des activités récréatives.

Présentement, près de 343 kilomètres de sentiers sont entretenus par nos bénévoles. Ces sentiers relient quelques municipalités entre elles pour répondre à une demande du milieu. Les membres souhaitent baliser le plus possible les sentiers afin d'entretenir de bonnes relations avec nos partenaires et notre voisinage. Il en va de même pour les sentiers en territoire public. Nous sommes une organisation reconnue par les divers organismes du territoire et nous respectons les affectations déjà en vigueur sur le territoire public. De ce fait, deux de nos représentants siègent sur une table de concertation relative aux multi-usages du territoire public de la MRC, dont la Société de développement du Témiscamingue et la MRC sont nos porteurs.

Enjeux pour le Club Quad

Les utilisateurs de nos sentiers sont avant tout des gens qui aiment la forêt et qui prennent plaisir à la fréquenter dans le cadre de randonnées organisées, en famille ou sur une base individuelle.

Nous respectons le fait qu'il est essentiel de préserver notre patrimoine forestier et nous sommes en accord avec le processus de mise en place des aires protégées.

Néanmoins, nous avons des préoccupations que nous nous devons de transmettre à la Commission afin que celle-ci reconnaisse que notre organisation a une volonté certaine de bien structurer son développement de sentiers en vue d'atténuer les impacts sur l'environnement.

Dans le cadre des audiences publiques sur le projet de réserves de biodiversité du lac des Quinze, du réservoir Decelles et du projet d'aire protégée d'Opémican, nous tenons à vous faire part de deux enjeux majeurs pour les membres que nous représentons :

1. Réseaux interrégionaux de sentiers QUAD présentement en développement

Dans le cadre du mandat confié à la Conférence régionale des élus afin d'établir des sentiers interrégionaux de véhicules hors routes (VHR), nous sommes présentement en voie de nous concerter avec l'ensemble des utilisateurs du milieu afin d'établir les tracés selon un plan directeur.

Selon le coordonnateur de notre région, il faut compter plusieurs mois de concertation régionale et territoriale afin d'en arriver à statuer sur une planification des réseaux interrégionaux reconnus. Le dépôt du plan directeur est prévu pour la fin de l'année 2009.

Recommandation :

Nous souhaitons que notre projet de plan directeur des sentiers récréatifs, qui sera déposé au ministère des Transports en 2009, soit reconnu par le BAPE avant d'établir un statut définitif sur les projets d'aire protégée et de réserve de biodiversité dans notre MRC.

2. Crainte sur le statut et le degré de restriction des aires protégées

Toujours dans l'optique que les Clubs Quads souhaitent se développer et interconnecter les réseaux de sentiers régionaux, le Club VTT du Témiscaminque est préoccupé par le degré de restriction quant à l'utilisation des véhicules Quads.

En fait, nous comprenons la restriction nécessaire quant à l'utilisation de ces territoires. Il n'en demeure pas moins que l'intention de notre Club est d'observer toutes les avenues possibles pour interrelier les MRC de notre région entre elles de même que la région de l'Outaouais. Dans le cas où les alternatives sont moins nombreuses, nous désirons conserver la possibilité de pouvoir simplement traverser les zones à statut particulier, telles que les aires protégées et les réserves de biodiversité. Nous sommes convaincus que la sensibilisation des membres et l'encadrement de la pratique nous permettront de contenir les utilisateurs à l'intérieur des tracés prédéfinis.

Recommandation :

Nous désirons que nos préoccupations et nos tracés interrégionaux soient considérés lors de l'établissement final du statut des aires protégées et des réserves de biodiversités dans notre MRC.

En terminant, sachez que nous sommes déterminés à ce que la pratique du Quad soit mieux encadrée dans notre secteur et soyez assurés que nous prendrons tous les moyens à notre disposition pour partager le territoire avec l'ensemble des utilisateurs et autres affectations sur le territoire.

Personnes-ressources à contacter :

Denis Lampron, président

Denis Lafrenière, secrétaire trésorier

Cadre du mandat confié aux Conférence régionale des élus (CRÉ) pour établir les réseaux interrégionaux de véhicules hors route



Synthèse du plan de travail
Nathalie Dallaire, agente de développement

Historique

Contexte

- Une quantité importante de réseaux de sentiers se sont développés pour la motoneige, tandis que le quad connaît une expansion et une popularité grandissantes;
- Les MRC sont dans le cœur du processus de développement de sentiers par le travail de planification d'aménagement du territoire des aménagistes et par l'utilisation des Volets II;
- En parallèle, les activités de plein air deviennent de plus en plus populaires et les utilisateurs réclament aussi leur zone de terrain de jeu et les moyens financiers de réaliser leurs projets.

Initiative régionale

- Former un regroupement d'intervenants concernés par la planification des sentiers récréatifs. (aménagistes des MRC, de Tourisme Abitibi-Témiscamingue, de Loisirs et sports Abitibi-Témiscamingue, MRN – Secteur Territoire, du MDDEP ainsi que du MELS);
- Coordonner les différentes activités de loisir et harmoniser les usages sur le territoire.

Mission du comité

- « de contribuer à la construction d'une belle société de loisir, dans un environnement sain, pouvant répondre aux besoins des différents utilisateurs composant la collectivité, par le respect et la protection de l'environnement et par une planification structurée, globale et rationnelle des sentiers récréatifs »;
- « doter la région d'une vision commune grâce à l'élaboration d'un document d'orientation, le Plan stratégique des sentiers récréatifs en Abitibi-Témiscamingue, qui permettra la planification ordonnée, globale et intégrée du développement de réseaux de sentiers récréatifs en région ».

Mandat du ministère des Transports

Mettre sur pied une *Table de concertation régionale des véhicules hors route* afin établir de manière concerté un réseau interrégional de sentiers permanents ou semi-permanents pour la motoneige et un autre pour le quad, qui devra répondre à certains critères établis dans le mandat du Ministère des Transports.

Livrables

- Réunir l'ensemble des intervenants régionaux concernées par les VHR;
- Établir des réseaux interrégionaux qui tiennent compte des préoccupations en matière de développement durable, de développement des régions et de régionalisation, de protection de la santé publique et de la protection de l'environnement;
- Assurer que les réseaux de sentiers permettent une pratique sécuritaire par la réalisation d'un « *Plan d'évacuation des blessés à l'occasion d'intervention d'urgence dans les sentiers éloignés* ».

Projet

Dans la continuité des travaux du **Comité des sentiers récréatifs en Abitibi-Témiscamingue**, effectuer la réalisation des mandats prévue dans le *Cadre du mandat confié aux Conférence régionale des élus (CRÉ) pour établir les réseaux interrégionaux de véhicules hors route.*

Stratégie

Annie 2009.

- **Concerter des orientations** à l'échelle **régionale**
- **Élaborer et faire des choix** à l'échelle **territoriale** (MRC)
- **Consulter** la population à l'échelle **locale** (municipalité)

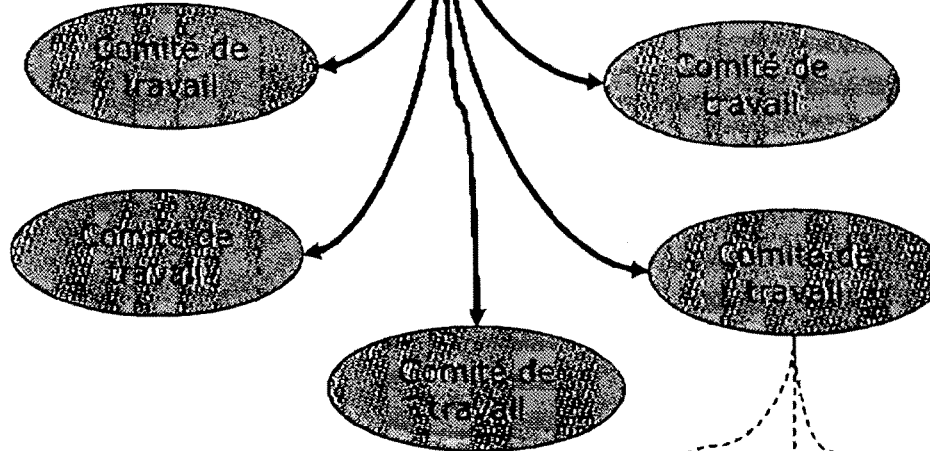
Adopte



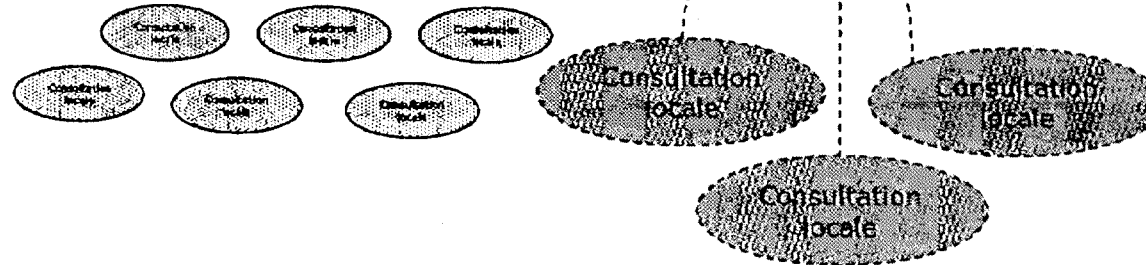
Orientation



Établir et choisir



Consulter



Partage des responsabilités

A : Autorise
 E : Exécute
 F : Fourni de l'information
 P : Participe
 R : Reçois de l'information
 S : Supervise
 V : Vérifie les résultats

0. Élaboration d'un plan de travail	E	V, S			
1. Mise en place du comité de travail	E	V	P	P	A
2. Définir une orientation régionale	E	V		F, A	
3. Élaboration d'un portrait	E	S	E, P	F	
4. Consultation auprès des groupes d'intérêts	E	S	P	F	
5. Rédaction	E	V	P		
6. Présentation résultats préliminaires	E	R, V	F	R	R
7. Consultation et validation du document de travail	E			P, A	
8. Analyse et approbation CA de la CRÉ	E				R, A
9. Correction, réécriture et mise en page	E	R, V	P		
10. Remise des documents	E			R	R
11. Adoption CA de la CRÉ	F				A
12. Impression du document / dépôt version finale	E				S

Échéancier

		2007	2008	2009
Phase A : Préparation Base de travail	0. Élaboration d'un plan de travail			
	1. Mise en place du comité de travail			
	2. Définir une orientation régionale			
	3. Élaboration d'un portrait (entrevues individuelles / analyse planifications locales et territoriales a ce jour / rencontre comité sécurité)			
Phase B : Version préliminaire	4. Consultation auprès des groupes d'intérêts			
	5. Rédaction			
	6. Présentation résultats préliminaires			
	7. Consultation et validation du document de travail			
Phase C : Révision	8. Analyse et approbation CA de la CRÉ			
	9. Correction, réécriture et mise en page			
Phase D : Dépôt Version finale	10. Remise des documents			
	11. Adoption CA de la CRÉ			
	12. Impression du document / dépôt ministère			